

INVITATION PRESSE

Anncny, le lundi 17 août 2020

Signature de l'arrêté conjoint relatif au schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

L'article 98 de la loi NOTRe du 7 août 2015 rend obligatoire l'élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public dans chaque département. Ce dernier définit un programme d'actions pour maintenir et renforcer l'offre de services dans les zones déficitaires.

Il vient d'être finalisé en Haute-Savoie et s'articule autour de 5 axes : accompagner les publics en situation de fragilité en améliorant leur accès aux services, faciliter l'accès et l'usage du numérique sur tous les territoires, organiser l'offre de santé de manière à permettre la qualité et la continuité des parcours de santé, améliorer la mobilité des usagers et permettre à tous les habitants d'accéder aux services du quotidien.

M. Pierre Lambert, Préfet de la Haute-Savoie et M. Christian Monteil, Président du Département de la Haute-Savoie signeront **jeudi 20 août 2020 à 10h**, l'arrêté conjoint relatif au schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Haute-Savoie.

Vous êtes conviés à y participer à l'Hôtel de la préfecture de Haute-Savoie, salle du Lac.

Merci de bien vouloir confirmer votre présence, avant le mercredi 19 août 16h, aux coordonnées ci-dessous : pref-communication@haute-savoie.gouv.fr ou media@hautesavoie.fr

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

04.50.33.60.58 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Anncny cedex

Service presse du Département

04.50.33.49.89
media@hautesavoie.fr
@htesavoiepresse | www.hautesavoie.fr

1, avenue d'Albigny
CS 32444
74 041 Anncny Cedex